

LIGUE pour la PROTECTION des OISEAUX CHAMPAGNE-ARDENNE

Der Nature - Ferme des Grands Parts - D13 - 51290 Outines

N° Siren : 343 055 935

Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 07 avril 2018 à Champignol-Lez-Mondeville (51)

Le Président ouvre la séance à 14 H 30 en remerciant l'assistance d'être venue à cette Assemblée Générale Extraordinaire 2017.

Le Président propose de désigner deux personnes scrutatrices et deux secrétaires de séance : aucune opposition aux personnes désignées.

Scrutateurs : Léa Schlemmer, Lionel Bouillon

Secrétaires : Louis Parisel et Claude Bouillon

Les remerciements sont adressés aux personnalités présentes :

Mr Antoine, Maire de Champignol-lez-Mondeville

Vincent Ternois, représentant du CPIE de Soulaines

Jean Marie Sogny, Administrateur du CENCA

Mme Marion Dominique, représentante de l'association Nature et Avenir

Le Président passe ensuite à la présentation du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2017.

Nous vous avons réunis en assemblée générale afin que, conformément aux dispositions légales, réglementaires et statutaires, vous puissiez vous rendre compte de l'activité de l'association durant l'exercice 2017 et examiner les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.

Pour votre information, les documents sont disponibles sur Internet et sont tenus à votre disposition au siège de l'association.

1 Rapport Moral

Mesdames, Messieurs,

C'est une histoire qui et comme la plupart des histoires, commence par "Il était une fois". Il était une fois donc, un "Petit paysan" installé dans un petit hameau proche du lac du Der. Le fils n'avait pas souhaité prendre la suite de ses parents. Il a entamé des études pour devenir réalisateur de cinéma. Pour ce 1^{er} long métrage, il installe ses caméras dans la ferme familiale et tourne un film qui va connaître un grand retentissement puisqu'il a notamment été distingué du César du meilleur 1^{er} film de l'année 2017.

Depuis le tournage, les parents du jeune réalisateur ont pris leur retraite et cédé leur exploitation...

La 1^{ère} chose que fit l'agriculteur qui leur succéda fut d'atteler la charrue et de labourer une belle prairie à proximité de l'exploitation puis d'arracher plusieurs centaines de mètres de haies qui bordaient cette pâture.

Cette destruction donna lieu à des réactions de plusieurs habitants qui s'en sont ouverts au maire de la commune. Le 1^{er} magistrat prit contact avec notre association et nous interpella : « Qu'est-ce qu'on peut faire ? ».

Nous lui avons donc proposé de réaliser un Diagnostic de la Biodiversité Communale. Ce dispositif, que nous avons présenté à plusieurs reprises lors de nos assemblées précédentes (et qui nous rassemble aujourd'hui puisque nous avons mis en œuvre ce dispositif ici-même à Champignol-lez-Mondeville) vise à dresser un état des lieux qui permet de relever les points forts mais aussi les lacunes du territoire communal en matière de biodiversité de proximité.

Un dispositif que nous (Julien Rougé et moi) avons été invités à présenter au conseil municipal de la commune concernée (Rives dervoises, commune nouvelle composée de quatre villages). Il faut croire que nous avons été convainquants puisque la délibération qui suivit, fut adoptée à l'unanimité.

Reste donc à conduire cet état des lieux qui permettra dans un 2^{ème} temps de proposer un certain nombre de préconisations d'actions destinées à combler les faiblesses révélées. Implantations de vergers, aménagements de haies et de mares, restauration de zones naturelles....sont quelques-unes des interventions qui pourront être menées pour compenser, autant que faire se peut, ce qui disparaît par ailleurs.

Voilà qui illustre parfaitement notre volonté de nous impliquer sur le terrain aux côtés des habitants, des élus voire des entreprises pour peu qu'ils soient sensibles à cette cause et qu'ils s'engagent pour préserver ou reconstituer des milieux propices à la biodiversité la grande oubliée des politiques gouvernementales.

Au risque d'être redondant, nous constatons en effet et nous déplorons qu'il nous soit toujours aussi difficile de faire entendre nos arguments en faveur de la faune sauvage.

Entre le retour annoncé des chasses présidentielles et les demandes récurrentes des chasseurs qui souhaitent prolonger la chasse aux oies un mois supplémentaire au-delà de la date de fermeture... les signaux plus qu'inquiétants se multiplient ces derniers temps.

Certes les lois évoluent mais qu'en est-il des pratiques ! Au terme "nuisible" est venu se substituer celui de "susceptible de causer des dégâts". Ce seul changement de vocable est-il de nature à faire évoluer le sort de certaines espèces victimes d'un véritable harcèlement.

Vous êtes nombreux à nous demander quelles sont nos positions (notamment par rapport à la chasse) et comment nous agissons pour tenter de mieux faire respecter les droits des espèces sauvages et notamment des espèces soi-disant « nuisibles ».

La LPO n'est pas anti-chasse à la condition que celle-ci reste à sa juste place en acceptant de partager les milieux naturels qu'elle confisque la plupart du temps et respecte la réglementation. Si la chasse fait partie de la ruralité, elle n'est pas la ruralité contrairement à ce que certains responsables politiques (attisés en cela par quelques lobbyistes influents) martèlent à longueur de discours. Il est ainsi regrettable que les activités de chasse s'exercent au détriment de toute autre activité de pleine nature et il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'un mouvement prenne actuellement de l'ampleur pour demander que le dimanche ne soit plus chassé.

S'agissant des espèces dites « nuisibles », nous nous efforçons de défendre leur cause notamment en siégeant au sein des commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS). Compte-tenu de la composition de ces commissions, la partie est bien souvent inégale.

Nous répondons bien évidemment aux nombreuses consultations publiques qui précèdent par obligation les multiples arrêtés que prennent les préfetures, (souvent sur la demande des fédérations départementales de chasse), pour autoriser le piégeage, le déterrage, le tir de nuit ou

encore les chasses "spéciales" de telle ou telle espèce au seul prétexte qu'elle assure son rôle de prédateur (rôle dont l'impact est toujours considéré à charge et jamais à profit)

Nos arguments, qui ne sont pas seulement des positions de principe mais qui s'appuient sur des études scientifiques, démontrent l'inefficacité voire la contre-productivité de la régulation. Pour autant, ces arguments ne sont jamais pris en compte.

Par ailleurs, nous n'hésitons pas lorsque la situation l'impose à engager des recours contentieux. Nous avons ainsi sollicité la gendarmerie en février 2017 pour faire constater que des chasseurs, sur l'invitation de leurs instances départementales, continuaient à tirer les oies dans la Marne au-delà de la date de fermeture de chasse. Une plainte qui, malheureusement, ne sera pas suivie d'effets.

Récemment (et dans la mesure où il n'a pas été précédé d'une consultation publique) nous avons attaqué l'arrêté préfectoral pris dans le département de l'Aube concernant l'autorisation de tirer des cormorans. Une démarche similaire pourrait être initiée dans la Haute-Marne où aucun suivi n'est réalisé permettant de légitimer l'augmentation des quotas demandée par la fédération départementale de la pêche.

Chaque fois qu'un cas de braconnage nous est signalé (et malheureusement toutes les infractions de ce genre, bien loin s'en faut, ne nous sont pas remontées) nous déposons plainte et demandons réparation au profit de la faune (ex : installation d'une plate-forme à balbuzard)

Nous avons également adressé un courrier au Préfet des Ardennes pour dénoncer vigoureusement l'étude lancée auprès des maires du département qui sont invités à estimer la densité territoriale de certaines espèces qui sont censées être nuisibles. Sans remettre en doute l'implication de nos élus dans la gestion communale, est-ce bien dans leurs compétences et dans leurs missions ?

Enfin il nous arrive également de tourner le dos lorsque nous sommes invités à participer à certaines opérations où nous pourrions servir de caution. La Direction départementale des territoires de la Marne initiait ainsi il y a quelques semaines un stage de deux jours pour former des correspondants destinés à déceler la présence du loup sur le département. Au regard de la manière dont l'Etat gère ce dossier, nous avons décliné cette proposition d'autant que cette formation était programmée dans les locaux de la Fédération départementale des Chasseurs de la Marne.

Maintenir notre vigilance, réagir, nous opposer, prendre nos distances ...mais aussi accompagner ou initier les actions qui nous paraissent aller dans le bon sens.

Ce qui me permet de faire le lien avec le choix d'organiser cette année notre assemblée générale à Champignol-lez-Mondeville.

Un temps d'échanges qui nous a permis de découvrir ce matin cette charmante commune où un Diagnostic de la Biodiversité Communale a été mené l'an dernier. Symbole de notre implication sur le terrain, cette matinée s'est soldée par la plantation d'un arbre qui illustre les différents aménagements qui seront conduits dans cette commune suite à l'état des lieux initial.

L'occasion également de souligner et de soutenir le rapprochement en cours entre le lac du Der et le Parc régional de la Forêt d'orient avec je l'espère une prise en compte encore plus marquée des spécificités ornithologiques de ce territoire riche de ses zones humides.

Parlant de parc, un petit mot sur le projet de Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne dont on espère qu'il aboutira prochainement et qu'il sera à la hauteur des espérances malgré les oppositions toujours marquées après plusieurs années aux débats et aux négociations. L'occasion pour moi d'adresser ici mes remerciements à Roger Gony qui préside le Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne sur lequel je m'appuie beaucoup en regrettant de ne pouvoir m'impliquer autant que je le souhaiterais dans ce dossier.

Les mois écoulés depuis notre dernière assemblée générale ont été à nouveau chargés et riches en activité, que celle-ci soit portée par nos salariés ou par nos bénévoles. Chacun y a mis son énergie, son savoir-faire et ses convictions.

Une année qui budgétairement parlant et malgré les incertitudes du contexte économique, s'est achevée sur un solde positif. Un résultat qui s'explique notamment par les choix qui ont été opérés au niveau organisationnel et aux exonérations de charges liées aux zones de revitalisation rurale dont nous bénéficierons finalement jusqu'en juin 2019.

Je remercie donc ici l'équipe salariée de ceux qui sont sur le terrain à ceux qui font tourner la « boutique », les administrateurs et tous les bénévoles qui accordent de leur temps en fonction de leurs disponibilités.

Que l'année déjà bien amorcée soit aussi dense en projets et que nous puissions les mener à bien dans les meilleures conditions.

Et puisque ce discours a débuté par « Il était une fois » vous me permettrez de le clore par un extrait d'un poème signé de Thierry Cazals : « Si tous les oiseaux prenaient leur envol en même temps, la Terre se sentirait brusquement plus lourde »

Etienne Clément

Président LPO Champagne-Ardenne

2/ Rapport d'activité

Il est disponible sur le site internet de la LPOCA et imprimé à disposition de chaque présent à l'A.G.

Impossible de parler de toutes les actions menées par notre association. Le président met l'accent sur trois actions importantes menées en 2017.

Aurélien DESCHATRES, coordinateur conservation, présente le programme Trame Verte et Bleue 2017-2018 mis en œuvre sur trois communes de l'ex Champagne-Ardenne (dont la commune de Champignol-Lez-Mondeville). Mr le Maire prend également la parole pour expliquer l'engagement et les aménagements précis qui seront mis en place sur sa commune. « Nos paysages disparaissent... Notre commune fait partie du patrimoine de l'UNESCO et présente un intérêt pour sa biodiversité : paysage, crête boisée, 2 500 ha de forêt (dont 1 000 ha communaux), 3 à 4 km de haies, 280 fruitiers, 2 mares et la restauration de 2 pelouses sèches. L'indifférence ou l'ignorance nuisent à la préservation de notre patrimoine naturel.

« Prenons le changement par la main avant qu'il ne nous prenne par la gorge ! » (Churchill).

Notre projet est une garantie pour l'avenir. M. Antoine remercie la LPO CA de son investissement.

Mr Clément présente ensuite les travaux et actions menées en lien avec la LPO Grand-Est : oiseau de l'année, Revue grand-est, colloque ornithologique grand-est ainsi que l'organisation générale des LPO sur le Grand-Est.

Mr HERVE présente ensuite le nouveau règlement intérieur lié aux statuts. Le règlement intérieur précise, en tant que besoin, les conditions de détails nécessaires à l'application des statuts. Christophe présente les propositions de modification pour la mise à jour du règlement intérieur qui datait d'avril 1996.

3/ Rapport financier de l'exercice 2017 présenté par Mme Lebonvallet (KPMG) :

Au niveau du compte de résultat :

- Les subventions imputées à l'exercice 2016 sont de 340,2 K€, soit 57,5 K€ de plus que l'exercice 2016.
 - Les facturations liées aux « études – conservation » se sont élevées en 2017 à 265,3 K€, soit 59,1 K€ de plus que l'exercice 2016.
 - Au total, subventions et facturations, sont donc quasi identiques à 2016 avec une différence positive de 1,6 K€ pour 2017.
 - Les autres services et produits sont de 23,8 K€ en 2017, contre 36,9 en 2016.
 - Les aides sur charges de personnel sont en baisse avec 18,7 K€ en 2017 du fait de la fin de certains contrats à venir aidés.
 - Les reprises sur provision de 25 K€ correspondent principalement à une reprise de provision sur stocks.
- Les produits d'exploitation s'élèvent donc au total à 673 K€ en 2017, soit 14,5 K€ de moins qu'en 2016.

Concernant les charges d'exploitation :

- Les achats et charges externes sont de 215,8 K€ en 2017, (dont 46,6 K€ de frais de déplacements des bénévoles, abandonnés en produits exceptionnels), soit une diminution de 29,4 K€ par rapport à 2016.
- Les charges de personnel et taxes s'élèvent à 442,9 K€ en 2017, soit 1,6 K€ de moins qu'en 2016, pour un effectif équivalent temps plein de 12,34.
 - Les dotations aux amortissements, aux provisions et autres charges passent de 50,3 à 41,2 entre 2016 et 2017.

Les charges d'exploitation s'élèvent donc au total à 699,9 K€ en 2017, contre 739,9 K€ en 2016, soit 40 K€ de moins.

Le résultat d'exploitation est ainsi négatif de 26,9 K€, mais est compensé par :

- un résultat exceptionnel de + 52,4 K€, correspondant, pour l'essentiel, au produit lié à l'abandon de frais des bénévoles.

Le résultat de l'exercice est donc un excédent de 28 479,94 €.

Les contributions volontaires en nature (12106,5 heures de bénévolat recensées) sont valorisées à 151 366 €.

Au niveau actif et passif

Le fond de roulement au 31/12/2017 s'élève à 447 K€ qui représentent 8,21 mois de charges 2017. Selon les années, les 1^{ers} versements significatifs, liés aux subventions et études, peuvent intervenir entre avril et juillet. Dans ce contexte, il est sain pour l'association de disposer d'un fond de roulement supérieur à 6 mois.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est proposé l'affectation suivante :

Excédent 2017 s'élevant à : 28 479,94 €, au compte réserves pour charges de personnel pour 25 000.00 € et au compte réserves pour fonds de roulement pour 3479.94 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Vu l'arrêt progressif des aides emploi avenir, la perte liées aux subventions, l'exonération ZRR sur les charges sociales prévue en 2020 ou 2019 et la baisse de la taxe sur les salaires qui ne sont pas garantis de perdurer pour les années à venir, il convient de rester prudent si l'on souhaite maintenir la structure, l'équipe et les actions actuelles.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE DU RAPPORT

Aucun évènement important ou significatif n'est à signaler.

AUTRES INFORMATIONS

- Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenue.
- L'association n'est pas fiscalisée.
- Aucune activité en matière de recherche et développement, aucune prise de participation.

En conséquence de tout ce qui précède, nous vous invitons à adopter les projets de résolutions qui seront soumis à votre vote.

4/ Rapport du Commissaire aux Comptes, M. RICHARD

Les compte 2017 sont certifiés réguliers et sincères. Il donne une bonne image de l'association.

Conventions règlementées : aucune en 2017

L'ensemble montre une structure très saine d'un point de vue financier.

« Je certifie la transparence des comptes. Pour les adhérents et les financeurs, je déclare ces comptes sincères et véritables. Le bilan est sain et je n'ai constaté aucune fuite financière ».

Le budget est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ordinaire du 07 avril 2018 :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration de la régularité de la convocation, de la communication des pièces aux membres de l'association et de la réunion.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2017, et après lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve ce rapport de gestion et les comptes tels qu'ils ont été présentés, ces comptes se soldant par un excédent de 28 479.94 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Conseil d'administration. LPO Champagne Ardenne.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du nouveau règlement intérieur, approuve les modifications portées comme prévu à l'article 10 des statuts.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :

- excédent 2017 s'élevant à 28 479.94 €, au compte réserves pour charges de personnel pour 25 000.00 € et au compte réserves pour fonds de roulement pour 3479.94 €.

Les réserves charges de personnel et fonds de roulement sont ainsi portées aux sommes totales de 220 000.00 € et 117 479.94 €

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions qui y sont relatées.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de ses délibérations, en vue de l'accomplissement des formalités de publicité, dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 110

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Cette résolution est acceptée par l'assemblée

5/ Vote pour le renouvellement des administrateurs sortants et des nouveaux candidats

Le Conseil d'Administration peut compter 18 membres.

Vote pour le renouvellement de 5 administrateurs sortants.

Jacqueline GILLET, Jean-Marc Thiollay, Michel Picard, Josianne Redont, Bryan Geoffroy

Nous avons deux nouvelles candidatures exprimées par écrit : Véronique CHEMIN et Damien LECOMPTE.

Tous les bulletins comportant plus de 7 noms seront considérés comme nuls.

Jacqueline Gillet : *Je suis impliquée dans la protection des Busards avec une équipe de terrain. L'équipe des salariés, son directeur et les administrateurs sont formidables ! J'apprécie « le côté humain » de notre association et son engagement pour les oiseaux blessés. Il est temps de faire quelque chose ! Il n'est jamais trop tard. Il faut lever la tête ! »*

Josiane Redont : *« Je suis très investie dans le secrétariat de notre Groupe Local. Je suis heureuse de transmettre nos valeurs au grand public ! »*

Michel Picard : « *je fais partie de l'équipe de la protection des Busards et du sauvetage des oiseaux blessés. Je participe à la fête de la nature et à la manifestation un dimanche à la campagne.* »

Jean-Marc Thiollay : « *j'étais chercheur au CNRS. En étant un observateur de terrain, je constate une dégradation de la biodiversité. Je collabore aux comptages lors de la migration et fais partie des instances régionales et nationales de la LPO. Je suis également investi dans la protection des Busards.*

Bryan Geoffroy : excusé, Christophe présente cet administrateur. « *Bryan est viticulteur. Il s'est investi, en tant que rédacteur, dans l'élaboration de l'Atlas des oiseaux de la Champagne-Ardenne et a consacré des milliers d'heures à cette rédaction et à la relecture. Il est vice-président d'ODONAT.* »

Deux nouveaux candidats sollicitent un premier mandat en tant qu'administrateurs.

Véronique Chemin : « *je suis membre du Groupe Local LPO CA à Châlons. Agir pour la biodiversité, promouvoir la nature en ville aux pieds des immeubles et développer des actions représentent le sens de mon engagement.* »

Damien Lecompte : « *j'habite au Nord de Reims et je suis investi dans les activités du Groupe Local de Reims où je partage mes connaissances. Mon travail nécessitera, lors de la prise de certaines décisions, un recul nécessaire.* »

Résultats sur 110 votants :

Véronique CHEMIN	107 voix	élue
Damien LECOMPTE	107 voix	élu
Josianne REDONT	107 voix	réélu
Bryan GEOFFROY	107 voix	réélu
Michel PICARD	106 voix	réélu
Jean-Marc Thiollay	101 voix	réélu
Jacqueline GILLET	107 voix	réélue

Afin de respecter les statuts et la règle du tiers sortant, les 6 administrateurs ayant reçu le plus de voix sont élus pour 3 ans et l'administrateur ayant reçu le moins de voix, seulement deux ans. Le CA compte maintenant 18 membres, ce qui représente le maximum prévu dans les statuts.

6/ Questions diverses

1. Elle concerne l'utilisation des produits phytosanitaires. M. Antoine témoigne du choix fait par sa commune : « depuis 7 ans, les employés communaux n'utilisent plus ces produits. Il faut changer de technique... L'herbe, ce n'est pas sale ! Pour exemple, le cimetière de notre commune est enherbé et les papillons sont revenus. Champignol s'est engagée en tant que commune nature comme en Alsace et au niveau national. »
2. Question à propos des Corbeaux freux. Etienne y a répondu dans son rapport moral. « La

régulation n'est pas une solution, pour preuve celle des sangliers qui s'avère inefficace. Le problème est culturel et il faut beaucoup de temps pour changer les conceptions et les manières de penser ! Il faut s'appuyer sur des données scientifiques pour modifier la manière de percevoir les espèces. »

3. Interdiction des pesticides. (Voir réponse à la première question).
4. Oies cendrées. La directive européenne interdit la prolongation d'un mois du tir des Oies. (Le 31 janvier est la date de fermeture).

La séance se termine à 16 h 30 par une invitation à boire le pot de l'amitié

Le Président
Etienne CLEMENT

Le Secrétaire
Louis Parisel

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Etienne Clement', written over a horizontal line.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louis Parisel', written over a horizontal line.